

**Procès-verbal du 28 septembre 2010**

**Conseil Général**

**Féchy**



**Procès-verbal no 3**

## Appel et ouverture

**La présidente, Carole Bettems**, souhaite la bienvenue et remercie les conseillères et conseillers de leur présence.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel ; des 66 membres inscrits, 43 personnes sont présentes, 20 excusées et 3 non excusées.

La Municipalité incorporée est présente.

Le quorum étant atteint, **la présidente** ouvre la séance à 20h15.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Suite à la démission de Madame Rachel Aubert du Conseil général, l'ordre du jour a été modifié de la manière suivante : 9) Election d'un membre à la commission permanente pour le concours sur invitation pour la réalisation d'un logement en Rionzier. 10) Communications de la Municipalité 11) Propositions individuelles 12) Clôture de la séance.//

Aucune autre demande n'étant formulée, l'ordre du jour modifié est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

### 3. Approbation du procès-verbal n°2/2010, du 22 juin 2010

Le procès-verbal est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote à main levée. Il est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 4. Correspondance éventuelle

Le bureau du Conseil a reçu 2 courriers de Monsieur Willy Wyss : **la présidente** en fait la lecture ainsi que d'un rapport établi par Monsieur Guy Mercier.

**La présidente** passe la parole à M. Francis Liard, syndic.

**M. Francis Liard, syndic** : la Municipalité a pris connaissance des courriers de M. Willy Wyss et lui répondra personnellement, avec copie au Conseil général. Lecture de la réponse de la Municipalité lors du prochain Conseil général.

### 5. Assermentation

Aucune demande n'est parvenue à ce jour au bureau du Conseil.

### 6. Préavis municipal no 6/2010 concernant l'arrêté d'imposition 2011

- **M. Francis Liard, syndic**, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis.

M. **Martin Hoeldrich** souhaite avoir quelques détails complémentaires concernant ledit préavis.

**M. Francis Liard, syndic** : le mode de calcul de la péréquation intercommunale et de la répartition de la facture sociale a été accepté par le Grand conseil, sur une proposition du Conseil d'Etat, applicable au premier janvier 2011. Dans les accords qui sont intervenus entre le Conseil d'Etat, l'Union des Communes vaudoises et l'Association des Communes vaudoises, il a été prévu une bascule de points d'impôts soustrait à toutes les communes et qui sera facturé directement par l'Etat. Cela va couvrir une partie de la facture sociale.

Toutes les communes vont ainsi facturer automatiquement 6 points de moins et ces 6 points seront reportés sur la facture du canton. Au niveau de l'impôt global, la commune de Féchy reste au statu quo et ne perçoit aucune augmentation par rapport à l'année précédente. Avec la nouvelle péréquation et les nouveaux calculs de la facture sociale, le taux d'imposition n'est plus pris en compte, les acomptes ont été modifiés et d'après les premières projections, la commune devrait payer un peu moins dans la facture sociale, mais un peu plus dans la péréquation.

Aucune autre demande n'étant formulée, **M. Francis Liard, syndic**, lit les conclusions à l'assemblée et demande d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- **Mme Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 6/2010 est accepté à l'unanimité.

- **Préavis no 7/2010 relatif à l'achat d'un véhicule communal**

**M. Jean-Daniel Stoky**, municipal, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Une demande étant formulée, M. Jean-Daniel Stoky municipal, lit le préavis et les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- Mme **Sylvie Bonnabry**, lit le rapport de la commission ad hoc.

- Mme **Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

**La présidente** donne la parole aux conseillers.

M. **Bernard Genton** se dit frustré du fait de la non lecture de l'énoncé et des caractéristiques du véhicule par la commission de gestion.

M. **Martin Hoeldrich** souhaite savoir s'il y a une garantie et si oui de combien de temps ?

M. **Jean-Daniel Stoky**, municipal, précise qu'il y a une garantie de 2 ans.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée et le préavis no 7/2010 est approuvé à la majorité, 2 abstentions.

8. **Préavis no 8/2010, relatif au crédit d'études pour la construction d'un collège intercommunal et d'une UAP (Union d'Accueil de la Petite enfance)**

**Mme Katyla Labhard**, municipale, demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Aucune demande n'étant formulée, **Mme Katyla Labhard**, municipale, lit les conclusions et demande à l'assemblée d'accepter ledit préavis tel que présenté.

- Mme **Christiane Aguet** lit le rapport de la commission ad hoc.

- Mme **Mireille Cardinaux** lit le rapport de la commission Gestion/Finances (COGEFIN).

La présidente passe la parole aux conseillers.

La parole n'étant pas demandée, **la présidente** passe au vote à main levée, et le préavis no 8/2010 est accepté à la majorité, 1 abstention.

#### **9. Election d'un nouveau membre pour la commission permanente relative au concours d'architecture sur invitation pour la réalisation de logements « En Rionzier »**

Suite à la démission de Mme Rachel Aubert, ladite commission doit désigner un nouveau membre.

**La présidente** passe la parole aux conseillers pour des propositions.

M. **Jean-Paul Gruaz** propose **M. Alain Bettems**.

**M. Alain Bettems** accepte.

La commission est donc composée comme suit : **M. Marc Morandi, M. Laurent Besso, M. Alain Bettems, les suppléants : Mme Cristina Grandi et M. François Molliex.**

**Mme Christine Kaesermann** : les suppléants ne deviennent-ils pas membres et le nouveau membre suppléant ?

**La présidente** précise : aujourd'hui nous devons désigner un suppléant et c'est ladite commission qui va fixer les rôles de chacun.

Après réflexions, la commission est composée comme suit : **M. Marc Morandi Président, M. Laurent Besso et Mme Cristina Grandi membres, M. François Molliex et M. Alain Bettems suppléants.**

**M. Willy Kursner** ajoute que la présidente a oublié de faire enterrer l'élection de Monsieur **Alain Bettems** par les membres du Conseil.

**La présidente** reprend depuis le début : M. Jean-Paul Gruaz a proposé M. Alain Bettems, ce dernier a accepté. La présidente demande aux membres d'accepter ladite proposition par vote à main levée, les membres acceptent et M. Alain Bettems devient donc 2<sup>ème</sup> suppléant de ladite commission.

#### **10. Communication de la Municipalité**

**M. Francis Liard, syndic** : la semaine dernière a eu lieu la présentation publique du PPA du futur collège. Mis à part la commission qui s'est réunie à la grande salle, ne sont venues assister à la présentation que 7 personnes. La cheffe de projet Mme Robyn était un peu déçue.

**M. Jean-Daniel Stoky, municipal**, informe les membres que les chemins de forêts sont maintenant réfectionnés. Lesdits chemins sont fermés au moins pour une année. Il y a donc en conséquence des troncs au milieu des routes. Ces chemins peuvent être pratiqués à pieds mais pas avec des véhicules, ceci pour permettre un tassement des routes.

Rectification de **M. Jean-Daniel Stoky, municipal**, la garantie du véhicule n'est pas de 2 ans mais d'une année.

**M. Willy Kursner** remercie M. Jean-Daniel Stoky pour ces précisions. Concernant la réfection des chemins de forêts, les piétons ne font pas de marques mais par contre les cavaliers. Il y a fort à faire afin d'éviter qu'ils ne « squatent » ces chemins. Monsieur Willy Kursner propose de faire un courrier dans les manèges et les écuries connus.....

**M. Jean-Daniel Stoky** précise que la Commune a des problèmes avec les cavaliers. Il y eu des séances sur place avec certains d'entre eux. En conclusion, ils vont respecter les propositions de piste. Un marquage sera fait afin d'interdire ces chemins et si le garde forestier trouve des cavaliers sur lesdits chemins, ils seront sanctionnés.

#### **11. Propositions individuelles**

**La présidente** passe la parole aux conseillers.

**Mme Christiane Aguet** : au point 3 de l'ordre du jour, approbation du dernier procès-verbal : si la présidente laissait 30 secondes de plus afin de pouvoir chercher dans les documents, cela serait fort agréable ! D'autre part, le vote n'a pas été correct, car il a été approuvé, mais pas désapprouvé...

**La présidente** demande si l'assemblée souhaite revoter le point 3 de l'ordre du jour ?

Aucune demande n'étant formulée **la présidente** passe à nouveau la parole aux conseillers.

**Mme Christiane Aguet** a une question au sujet du procès-verbal, au point 12, 3<sup>ème</sup> alinéa : « Au début M. de Picciotti avait fait ralentir la Municipalité sur les CHF 640'000.— qui avaient été votés, il a été finalement dépensé CHF 146'072.10 et le montant de CHF 493'299.90 a été passé sur le compte investissements futurs, probablement en 2007..... » Mme Christiane Aguet ne comprend pas du tout cette phrase.....

**M. Francis Liard, syndic**, il y a eu un préavis de CHF 700'000.—qui a été voté, l'élargissement du chemin du Tombey.....Effectivement, il y a quelque chose d'incompréhensible dans cette phrase... M. Francis Liard, syndic, demande à la secrétaire d'apporter des modifications pour la prochaine fois...

**La présidente** informe Mme Christiane Aguet que concernant le point no3, il fallait lever la main correctement... La secrétaire écoutera à nouveau la bande et apportera les modifications adéquates, d'où l'importance d'attendre le micro pour des interventions claires et précises pour la secrétaire.

**La présidente** passe la parole aux conseillers.

**M. Michel Aguet** demande quand la balayeuse gravillonnera sur la route du haut des champs ?

**M. Jean-Daniel Stoky, municipal**, les délais de gravillonnage ne sont pas du ressort de la Municipalité. La récupération du gravillonnage sur la route du Haut-des-Champs est gérée par l'entreprise de récupération du gravier après un certain temps.....

**M. Michel Aguet** remercie M. Jean-Daniel Stoky, municipal, et souhaite pour terminer se faire l'interprète, des anciens de la Commune afin de remercier très sincèrement la Municipalité pour la magnifique course au Rothorn de Brienz.

**M. Yvan Guillemain** souhaite savoir s'il est possible d'améliorer l'accès aux déchets végétaux à la déchetterie ? Il y a beaucoup de cailloux, il faut aller en reculant : est-il possible d'améliorer l'accès aux végétaux et aux bennes...

**M. Antoine Berger, municipal** : il y a beaucoup de séances avec le propriétaire de la déchetterie. La possibilité de nouveaux accès est à l'ordre du jour. Il a été reçu récemment des études d'une entreprise spécialisée. Il faut savoir qu'un grand pourcentage des déchets qui sont traités sont des déchets verts, le reste correspond à des petites choses. 50% des déchets de la commune sont compostables. Un travail est entrepris afin de faciliter les accès.

**M. Bernard Genton** : le mois passé l'association intercommunale, Bougy-Féchy-Perroy de l'épuration des eaux s'est rassemblée pour une séance à la fois gaie et solennel. A ce moment-là, il a été pris congé de notre employé communal, intercommunal, M. Jean-Daniel Stoky, qui pendant un nombre d'années impressionnant nous a octroyé ses bons et loyaux services. En tant que président de l'association intercommunale de l'épuration Bougy-Féchy-Perroy, M. Bernard Genton tenait à le remercier publiquement devant le Conseil général de son village. Bravo et merci encore.

Applaudissements de l'assemblée.

**M. Jean-Daniel Stoky, municipal** remercie le président de l'association intercommunale de l'épuration Bougy-Féchy-Perroy, le nombre d'année est de 20.

**M. Jean-Paul Gruaz** : puisque nous sommes au chapitre des remerciements, il est temps également de remercier le comité de la Fête du raisin qui a réalisé une fête fabuleuse, puisque son président est là, nous pouvons également l'applaudir pour le bon boulot réalisé avec son équipe.

Applaudissements de l'assemblée.

**Mme Christiane Aguet** a eu l'occasion de se rendre à Berne avec les vigneron pour une conférence de presse concernant les portes ouvertes du canton de Vaud : il y avait 11 drapeaux ; 5 drapeaux étaient beaux et 6 étaient « une panosse », pardon pour le terme, le drapeau de Féchy est magnifique mais en de tels circonstances...

**M. Francis Liard, syndic**, la municipalité a pris note et contact a été pris avec la société INEDIT qui a travaillé pour le logo de la Vigne du Monde. La municipalité a rendez-vous le 23 octobre à Savièse, pour avoir une offre pour le drapeau. Le syndic aura plus de précisions à ce sujet pour le conseil général du mois de décembre.

**M. Willy Kursner** : tout à l'heure il a été lu 2 courriers de Monsieur Willy Wyss relatifs à un défaut de construction du mur de soutènement à Féchy-Dessus. Monsieur Willy Wyss nous fait une plaisanterie, parce que comme retraité contre-maître maçon, ce qu'il essaie de faire croire au Conseil général, est une plaisanterie certaine. D'ailleurs ce n'est pas le mur de soutènement qui a un tout petit défaut, c'est la jointure entre la propriété ouest et la propriété qui est à l'est : ceci est une petite discorde qui fait 60cm de longueur. Il y a 2cm de défaut. Monsieur Willy Kursner s'est rendu sur place et trouve que cela n'a rien à faire dans un Conseil général. Ceci est une affaire qui doit être réglée entre l'intervenant et la Municipalité. Monsieur Willy Wyss va certainement revoir sa copie... Monsieur Willy Kursner est monté avec un mètre afin de relever tous ces défauts signalés et pour ce dernier ceci est une broutille. Monsieur Willy Kursner

s'adresse à Monsieur Willy Wyss : « vous avez le droit de dire ce que vous avez sur le cœur, mais s'il vous plaît, vous ne nous bassinez plus avec cette histoire à CHF 2.--. »

**La présidente** signale à nouveau que comme précisé, la Municipalité va écrire à Monsieur Willy Wyss une réponse à ses 2 courriers.

**M. Willy Kursner** est allé consulter les plans des futures écoles. Monsieur Willy Kursner a une question au sujet du CUS = le coefficient d'utilisation du sol qui est à 0,25, Monsieur Willy Kursner aimerait savoir si dans le 0,25, seules les constructions du bâtiment sont comprises ou si dans les 0,25, les constructions, place de jeux, place de sports et autres, sont également comprises dans ce coefficient d'utilisation du sol, ce qui pourrait un peu changer la donne si ça devait être considéré comme bâti, ceci est juste une réflexion, mais cela vaut la peine de s'y crocher pour utiliser le mieux possible ce terrain communal.

**La Municipalité** prend note et répondra ultérieurement.

**M. Claude Prod'hom** trouve que Monsieur Willy Kursner est un grand poète. Monsieur Claude Prod'hom a pris la parole au dernier Conseil, par rapport à des portakabins qui n'ont jamais été mises à l'enquête, mais cela, Monsieur Willy Kursner ne les voit pas, mais pour la question du mur, il peut répondre. Pour Monsieur Claude Prod'hom le travail n'a pas encore été fait, a part un citoyen qui a mis à l'enquête... M. Claude Prod'hom souhaite une réponse concernant les portakabins à l'est qui ont toujours existés et qui maintenant sont devenues fixes. M. Francis Liard, syndic, a déclaré lors du dernier Conseil général à Monsieur Claude Prod'hom, que les porte à cabines, se déplaçaient. Résultat des courses, cette entreprise n'existe plus depuis 7 à 8 ans et ces portakabins sont utilisés comme des bureaux, ainsi que le hangar du Martheray, qui a aussi mis un portakabin. Donc Monsieur Claude Prod'hom constate que Monsieur Willy Kursner voit les rayures d'un mur, mais pas les portakabins.

**Mme Katyla Labhard, municipale**, si Monsieur Claude Prod'hom avait signifié de quelle portakabin il s'agissait cela aurait simplifié la réponse. Effectivement, les portakabins sur la parcelle de Monsieur Raymond Paccot : le dossier de mise à l'enquête est en cours de préparation. Ce soir nous comprenons que vous parlez des porte à cabines qui sont sur la parcelle Morandi qui elles sont là depuis longtemps. En ce qui concerne le Domaine du Martheray ceci est une installation provisoire qui a été demandée et autorisée par la Commune.

**M. Willy Kursner** remercie Monsieur Claude Prod'hom pour le poète qu'il est. Malheureusement, Monsieur Claude Prod'hom se trompe de propriétaire, il s'agit des fils de Monsieur Willy Kursner.....

**La présidente** demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions individuelles qui ne touchent plus les derniers sujets concernés.

## **12. Clôture de la séance**

**La présidente** rappelle aux membres que la prochaine date prévue pour le Conseil général est le mardi 2 novembre, chacun et chacune sera bien entendu convoqué en temps et en heure. Si celui-ci n'a pas lieu, le prochain Conseil est fixé au mardi 14 décembre 2010, sur convocation en temps et en heure.

**La présidente** passe la parole à Monsieur Francis Liard, syndic, pour une dernière intervention.

**M. Francis Liard, syndic**, ne sait pas si c'est à la Commune ou au Conseil général de passer l'information, l'élection de la Municipalité a lieu au mois de mars 2011, dépôt des listes, sauf erreur, autour du 21 janvier, donc si nous ne voulons rien précipiter, il faut faire une assemblée de Commune le 9 novembre 2010.

**La présidente** précise que pour cette assemblée chacun sera bien entendu averti en temps et en heure, en bonne et due forme.

**La présidente** remercie l'assemblée de sa présence et clôt la séance à 21h10.

Pour le bureau :

la présidente

la secrétaire

Carole Bettems

Francine Dupuis